Cercle d'histoire d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs

Geschied- en heemkundige kring van Ukkel en omgeving

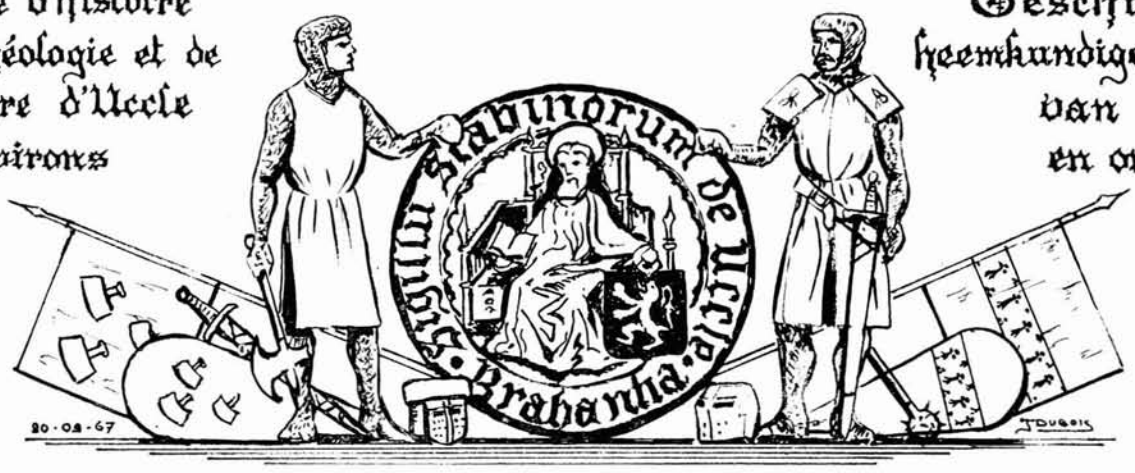

UCCLENSIA

Numéro 56

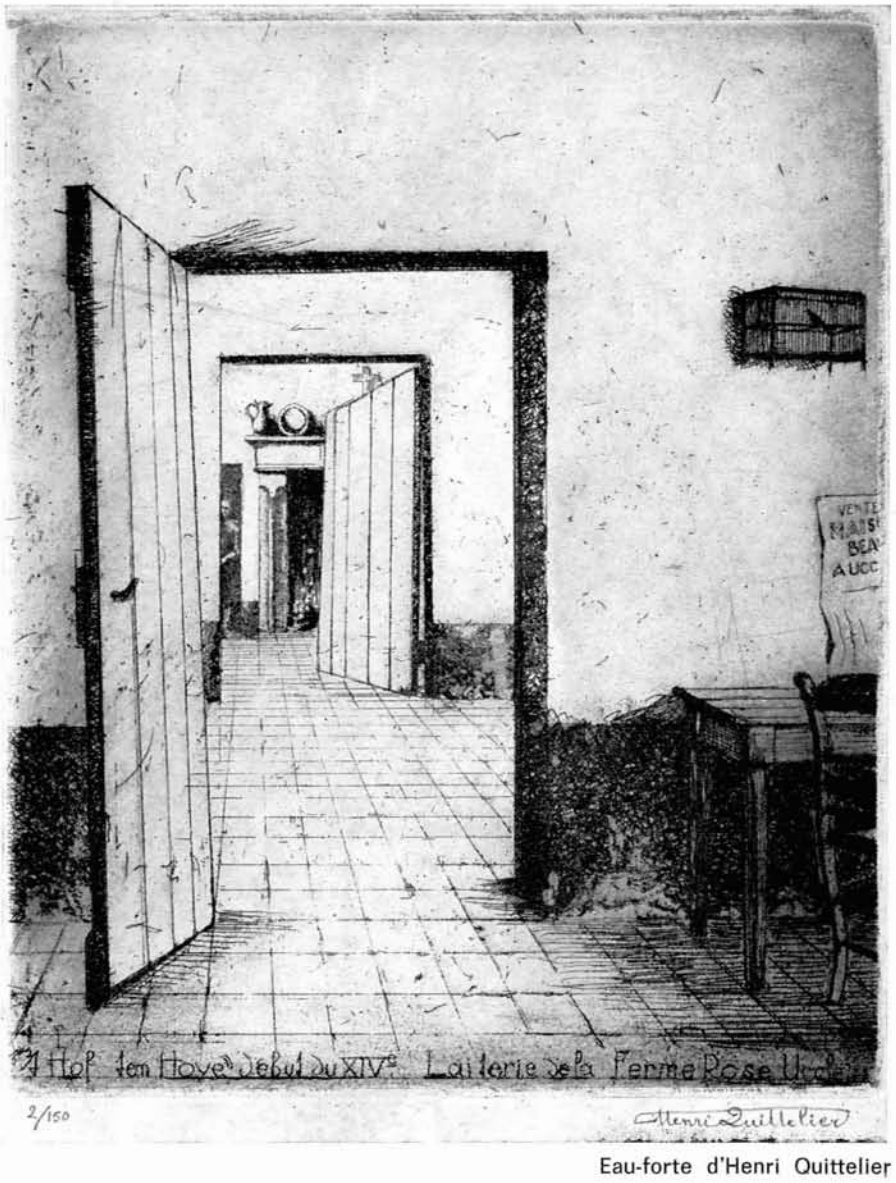

Eau-forte d'Henri Quittelier

UCCLENSIA

Organe du Cercle d'histoire d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs, A.S.B.L.
rue Robert Scott, 9
1180 - Bruxelles
Tél. 76.77.43 - C.C.P. 622.07

Orgaan van de Geschied- en Heemkundige Kring van Ukkel en omgeving, V.Z.W.
Robert Scottstraat, 9
1180 - Brussel
Tel. 76.77.43 - P.C.R. 622.07

Bulletin bimestriel
Avril 1975 - n° 56

Tweemaandelijks tijdschrift
April 1975 - nr 56

UN HEROS DE 1830 A RHODE SAINT GENESE : LE GENERAL LECHARLIER

est le titre de la conférence que M. Michel MAZIERS donnera le jeudi 17 avril à 20 h.30, au Centre Culturel de Rhode-Saint-Genèse, rue Wauterbos. Des diapositives agrémenteront cet exposé auquel un article publié dans ce numéro sert d'introduction. Entrée gratuite pour nos membres.

UN HEROS DE 1830 A RHODE-SAINT-GENESE : LE GENERAL LECHARLIER

is de titel van de voordracht die de heer MAZIERS zal houden op donderdag 17 april e.k. te 20 h.30 in het Cultureel Centrum van St-Genesius-Rode, in de Wautersbosstraat. Dia's zullen hieraan een levendige toets geven ; tot inleiding : een nota verschenen in dit nummer. Kosteloze ingang voor onze leden.

PRESENTATION DE NOTRE BULLETIN

Nous nous excusons pour la présentation inhabituelle de notre bulletin. Elle est due aux tracasseries dont les associations culturelles sont actuellement l'objet de la part de l'Administration des Postes. Nous prions nos membres de rétablir eux-mêmes l'ordre logique du bulletin s'ils le souhaitent.

OVER VORST

Maandag 7 april, te zou, Dekenijstraat 96, Ukkel - VTB Ukkel richt een dia-avond in verzorgd door de heer A. VAN LUL, die vertelt over Vorst : ontstaan, geschiedenis, folklore en anekdoten. (te 20 h.)

VTB WANDELINGEN

- Zondag 27 april te 14 u. VTB-Ukkel richt eenwandeling in doorheen Verrewinkel onder leiding van de heer Boschloos.
  Vertrek : Au Balai (Verrewinkel 480 Dolezlaan)
- Donderdag 1 mei, jaarlijkse hyacinthen wandeling in het Halderbos met V.T.B. Ukkel samen met de V.T.B. ers uit de Zennevallei. Vertrek : nog niet medegedeeld.

PROMENADES DES AMIS DE LA FORET DE SOIGNES

- Dimanche 20 avril, promenade au départ de Drogenbos (terminus du tram 52) à 10 h.30 - guide : Melle de JONGHE.

- Jeudi 1er mai : promenade au départ d'Alsemberg (arrêt autobus) à 10 h. Guide : Mr UYTTERHOEVEN.
- Dimanche 11 mai : promenade au départ de Tourneppe (arrêt autobus) à 10 h.05 - guide : Mr LECOMTE.

UN HEROS DE 1830 A RHODE-ST-GENESE

Les habitants du quartier de la Grande Espinette et du Golf connaissent bien ce grand bâtiment de briques enduites d'un ciment qui s'effrite de plus en plus, communément appelé "ferme Blaret". Son aspect délabré et ses fenêtres murées intriguent les usagers de la Nationale 5 qui le longent, mais les Rhodiens, eux, "savent" : c'était il y a environ un siècle le château de Barbe-Bleue, ou plutôt d'un de ses avatars modernes, qui cachait chacune de ses femmes derrière une fenêtre aveugle et qui avait pavé une chambre de pièces d'or !

Peu avant cet édifice de mauvaise réputation, juste en face de la chaussée de la Grande Espinette, s'en dressait un autre, plus petit, mais d'apparence assez semblable et ayant lui aussi suscité une légende : Constant Theys raconte, en effet, que le nom de ce bâtiment, "Cintra", lui venait de son fondateur, un officier espagnol ou portugais portant ce patronyme, qui l'avait construit en 1838 (1).

En réalité, le fondateur de ces deux bâtiments était une seule et même personne, Pierre-Joseph Lecharlier, personnage qu'on croirait sorti tout droit d'un de ces romans dont les héros paraissent tellement extraordinaires qu'on hésite à croire qu'il puisse en exister de pareils dans la vie réelle. Pourtant, la réalité dépasse parfois la fiction : s'il n'a pas séquestré de femmes ni fait piétiner une partie de sa fortune par ses visiteurs, il a vécu d'une manière assez originale pour que sa vie mérite d'être connue et méditée.

J'ai pu établir une biographie assez complète et détaillée de ce personnage grâce à de nombreux documents inoonnus de tous ceux qui s'étaient intéressés à lui jusqu'à présent. Elle paraîtra dans un prochain numéro de la revue "Le folklore brabançon". La quantité de renseignements que j'ai recueillis ne me permettait pas de la retracer ici en entier, aussi me suis-je limité dans le présent article à résumer les épisodes principaux de cette existence agitée, en accordant une place toute spéciale à son installation à Rhode-St-Genèse. Pour éviter d'envahir inutilement une trop grande surface d'"Ucclensia", j'ai limité les notes de référerence aux documents utilisés, lesquelles paraîtront dans "Le Folklore brabançon", à la partie de cet article concernant Rhode et à quelques renseignements que je n'ai découverts qu'après avoir terminé la rédaction de mon article destiné à cette revue.

o

o o

Né à La Hulpe le 5 octobre 1797, Pierre-Joseph Lecharlier entra à vingt ans dans l'armée des Pays-Bas (il s'agit du royaume des Pays-Bas créé

en 1814, comprenant les territoires des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique actuels). Il déserta, s'engagea en France dans le régiment étranger de Hohenlohe, revint au pays où il "rempila" pour déserter à nouveau à plusieurs reprises, et se retrouva finalement en Angleterre, commerçant perpétuellement au bord de la faillite malgré de fréquents changements d'activité : en deux ans, il tint successivement un café-restaurant, une bijouterie, un magasin de jouets, un bazar !

La révolution de 1830 lui offrit alors une occasion inespérée de refaire sa vie, sans guère se soucier d'ailleurs de la jeune femme qu'il avait épousée le 23 novembre 1823 à Westminster, quelques mois seulement après son arrivée outre-Manche.

Rentré d'Angleterre avec une poignée de volontaires, qu'il baptisa pompeusement "Légion belge de Londres" et qu'il étoffa très vite en Belgique, il participa aux campagnes des Flandres et de la Meuse, où il se signala non seulement par son mauvais caractère et son insubordination, mais aussi par sa bravoure et son sens de la guerilla, en particulier lors de la désastreuse campagne de dix jours, en août 1831. En butte aux critiques jalouses des officiers de carrière, il fut démissionné du commandement des Tirailleurs de la Meuse (qu'il avait obtenu en avril précédent avec le grade de major), non sans avoir préalablement provoqué un officier supérieur en duel !

Il fut cependant réintégré dans l'armée en janvier 1832. Chacun sait combien l'administration militaire a le don d'utiliser les compétences de chacun : notre bouillant personnage fut donc placé à la tête d'un bataillon... de la garde civique ! Dégoûté d'avance de la vie sédentaire et de l'état d'esprit mesquin de ses hommes, il guetta l'occasion la plus propice de s'extraire de sa caserne. L'occasion vint en 1833 : il forma un corps expéditionnaire chargé d'intervenir dans la guerre civile portugaise avec la bénédiction du gouvernement belge, trop heureux de se débarrasser de lui et d'autres têtes brûlées de son espèce.

S'étant de nouveau distingué par la discipline qu'il avait su imposer à ses hommes et par sa bravoure, qui lui valut le grade de général de brigade dans l'armée portugaise, mais aussi par ses récriminations contre le gouvernement portugais qu'il accusait de ne pas le récompenser suffisamment, il rentra à Bruxelles le 2 avril 1835, nanti d'une belle fortune qu'il ne semble pas avoir acquise très régulièrement. Beaucoup de rumeurs, où la calomnie se mêlait sûrement à la vérité, ont couru sur son compte à cette époque : on l'accusa notamment d'avoir pillé des abbayes, alors que ses hommes étaient en guenilles (2).

°

° °

Il investit aussitôt son argent plus ou moins honnêtement gagné en achetant un grand morceau de la forêt de Soignes, que la Société Générale était alors en train de dépecer. Ce domaine, situé dans l'angle formé par les chaussées de Bruxelles à Waterloo et de Mont-Saint-Jean à Tervueren et par l'avenue Brassine, couvrait 184 hectares, 60 ares, 75 centiares (voir le plan en annexe). Il lui coûta 449.200 francs, payables en huit annuités. La modeste intention de notre général était d'y créer un village immortalisant son nom (3).

Ce domaine suscita dès son acquisition des conflits entre son ancien et son nouveau propriétaire : d'abord se posa le problème de la propriété d'arbres vendus préalablement par la Société Générale au marchand de bois rhodien Van Rossum, qui ne les avait pas fait enlever dans les délais prévus, et dont le général s'estimait propriétaire puisqu'ils se trouvaient sur son domaine au moment de la vente. Ensuite fut soulevée la question de l'élargissement et du nivellement de l'avenue Brassine, mitoyenne entre la forêt de Soignes et le domaine : par négligence ou mauvaise volonté, le général retarda l'exécution de ces travaux, pourtant prévus au cahier des charges, au point que ceux-ci furent finalement entrepris par la Société Générale, mais à frais communs. Enfin, Lecharlier entreprit de défricher son domaine sans tenir compte de son cahier des charges, ce qui lui valut rappels à l'ordre, procès-verbal et finalement obligation de verser anticipativement le montant estimé de ses ventes de bois en paiement de ses annuités (4).

Tandis qu'il tentait d'imposer sa volonté à la déjà puissante Société Générale, et qu'il le fit avec succès dans les deux premiers cas, ce qui n'est tout de même pas donné à tout le monde, notre général faisait construire deux groupes de bâtiments le long de la chaussée de Waterloo, ceux dont il est question au début de cet article.

Le premier, achevé au bout d'environ six mois, était situé dans un parc d'agrément, entouré de terres de culture et d'élevage et de 154 hectares de bois giboyeux. Il devait servir d'hôtel pour les touristes visitant le champ de bataille de Waterloo, à l'intention desquels le général avait même prévu un service spécial d'omnibus ! Il lui donna le nom de Cintra, sans doute parce que cette bourgade des environs de Lisbonne l'avait séduit lors de ses séjours au Portugal.

L'aspect extérieur de ce bâtiment ne justifiait guère le qualificatif ambitieux de "château" que, imbu de son rang social fraîchement acquis, notre général lui avait généreusement accordé : constructions banales, rectangulaires, encadrant la cour de la ferme attenant à l'hôtel. Par contre, l'intérieur devait être assez luxueux : cheminées de marbre (que M. Arthur Paermentier, le dernier occupant, m'a cependant affirmé ne pas être de première qualité), mobilier en acajou dans les salons, caves contenant les meilleurs vins en quantité industrielle : au moins un millier de bouteilles de Bordeaux ordinaire, 80 de champagne, 343 de Château-Margaux, 292 de Saint-Julien et d'autres encore en 1836. En 1840, on y trouvait encore 560 bouteilles de Saint-Emilion, 450 de Bourgogne, 730 de Bordeaux ordinaire... (5).

L'hôtel s'ouvrit en mai 1836, mais dès août-septembre de la même année, Lecharlier vendit une bonne partie des meubles qui le garnissaient (6). Sa gestion fut reprise en 1838 par Augustine Gillain, veuve Gérard, qualifiée de ménagère à Rhode mais originaire de Bruxelles. L'hôtel n'eut plus guère de succès avec sa nouvelle tenancière, semble-t-il, car il fut transformé en pensionnat, sans doute en mars 1841, à l'expiration du premier terme de son bail (7).

Les terres mises en culture furent partiellement louées à Philippe Raes, de Rhode, et Embroise Soupart, de Waterloo, à la condition qu'ils construisent un bâtiment, qui pourrait bien être l'ancienne ferme des

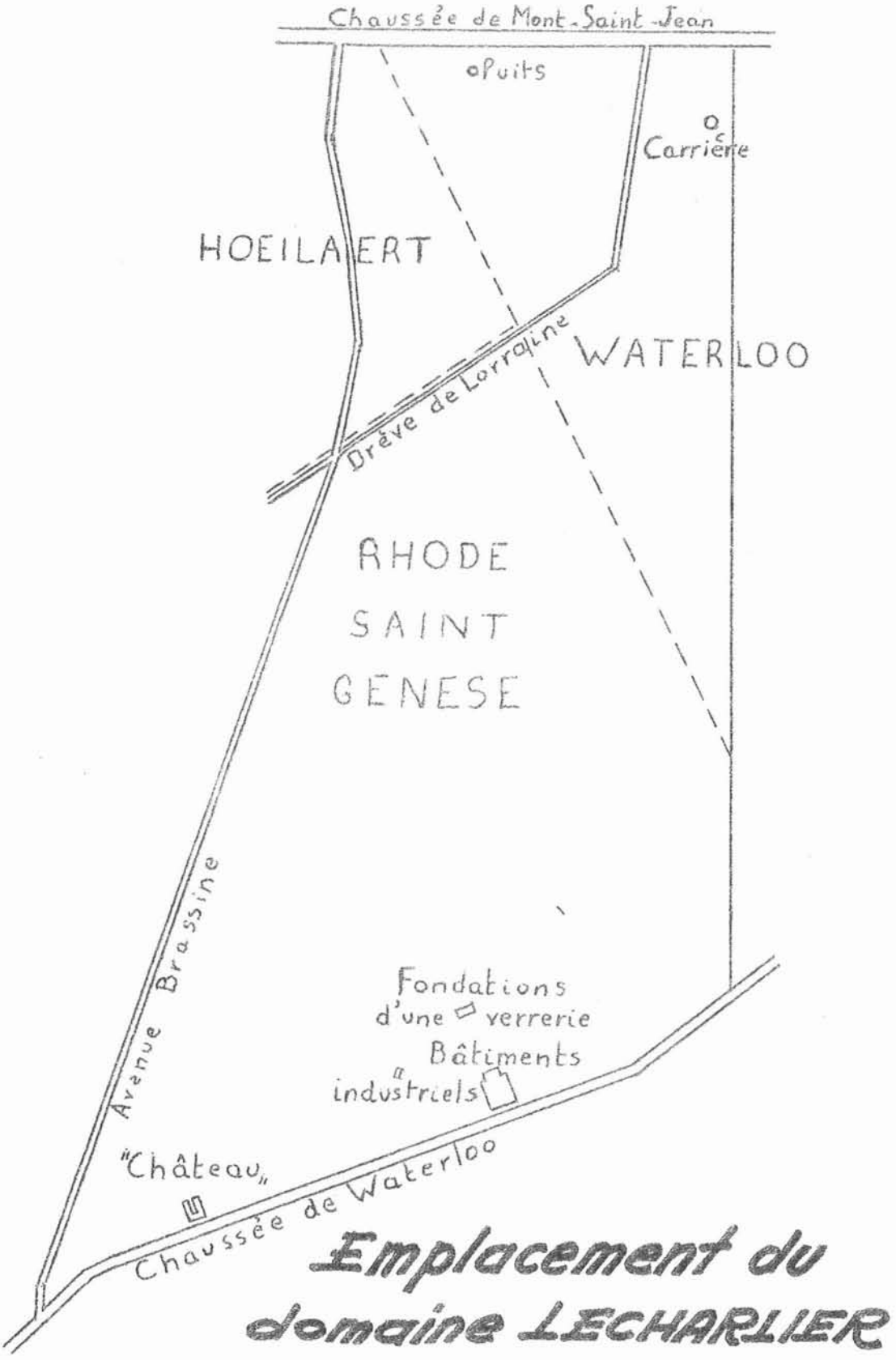

Emplacement du domaine LECHARLIER

Sept Drèves, devenue restaurant. Les autres furent exploitées par Hyacinthe Lecharlier, frère du général, avec des méthodes parfois inattendues : ainsi, du blé fut semé sur un terrain non labouré, parmi les souches d'arbres qui l'encombraient encore, sans doute dans le but de confondre un acheteur de bois qui ne les avait pas fait enlever dans les délais prévus(8)!

L'autre bâtiment est maintenant connu sous le nom de "ferme Blaret", du nom de ses propriétaires depuis la fin du 19e siècle jusqu'au milieu du 20e, mais il n'était primitivement pas destiné à abriter une exploitation agricole.

Le bâtiment en façade était déjà construit à la fin de 1835, les dépendances le furent au début de l'année suivante. En juillet 1836, on y trouvait une machine à vapeur de 35 à 40 chevaux, dont le fonctionnement paraît avoir été défectueux. Il y avait aussi une scierie et une tonnellerie. Précurseur de nos complexes et combinats industriels, mais à échelle évidemment plus réduite, Lecharlier voulait créer en outre une distillerie, une brasserie, un moulin à farine et à huile ainsi qu'une verrerie. Il exploitait une carrière de pierres à proximité de la chaussée de Mont-Saint-Jean à Tervueren et s'apprêtait à extraire du fer.

En 1840, on trouvait en outre dans son domaine deux fours à chaux et une marnière (9). En 1841, les bâtiments industriels furent reconvertis en abattoirs où devaient être récupérés la graisse, les peaux et les os de divers animaux, de chevaux en particulier (10).

On notera donc que, contrairement à ce que prétend sa légende, Lecharlier n'a jamais résidé dans ces bâtiments, à usage purement industriel, mais bien à l'hôtel de Cintra, où il conserva la jouissance de deux chambres lorsqu'il en eut remis la gestion à la Veuve Gérard.

Toutes ces constructions avaient été réalisées à l'aide de matériaux recueillis sur place : les briques, dont une partie au moins fut fabriquée selon un modèle particulier imposé par le général, et sans doute aussi les tuiles furent cuites à la Grande Espinette et aux Sept Drèves ; le bois provenait évidemment des parcelles du domaine déjà défrichées (11).

°

° °

Ayant eu les yeux plus grands que le ventre, ou plutôt que le portefeuille, notre gentleman-farmer improvisé se heurta très tôt à des problèmes financiers. Dès le 25 février 1836, il avait dû contracter un emprunt auprès de la Banque Foncière pour pouvoir honorer ses engagements envers la Société Générale (12). Dès le mois de juillet de la même année, il avait essayé de vendre son domaine, tentative qu'il renouvela deux fois encore avec aussi peu de succès (13).

Il s'empêtra dans des opérations financières douteuses ou fantaisistes : il acquit notamment une part de propriété dans un squelette de baleine, très vraisemblablement celui recueilli par Herman Kessels, autre figure originale du temps, qui en tira une fortune en le promenant à travers l'Europe entre 1827 et 1830, et grâce à qui, selon les mauvaises langues, il obtint la Légion d'Honneur (14) !

Peu à peu, Lecharlier s'enfonça dans un océan de dettes. N'ayant pu obtenir sa réintégration dans l'armée, dont il avait démissionné pour pouvoir partir au Portugal, il participa, par dépit sans doute, à la conspiration des paniers percés, ainsi nommée parce qu'elle fut menée, avec une légèreté incroyable, par des fortes têtes qui s'étaient illustrées lors des combats de 1830, mais qui n'avaient jamais pu s'intégrer dans la société nouvelle et qui, déçus et surtout sans ressources, s'étaient mis en tête de restaurer en 1841 la famille d'Orange-Nassau.

Embarqué dans une multitude d'actions judiciaires, souvent déclenchées par lui, mais presque jamais gagnées, contre des fournisseurs, des clients, des financiers, d'anciens compagnons d'armes et même deux ministres, notre général irascible finit même par avoir des procès avec ... ses propres avocats!

Le plus long de ces procès, entamé en 1841, aboutit en 1845 à la vente publique de son domaine de Rhode, au moment où lui-même se pavanait en galante compagnie au casino de Hombourg, en Hesse. Ce casino, ouvert toute l'année, prétendait attirer "un grand nombre de voyageurs d'élite", à qui il proposait des bals, des concerts, des fêtes, les jeux habituels dans ce genre d'établissement et 20.000 hectares de chasses. Vint lui rendre visite à cette époque le major Goethals, qui acquit à Rhode des biens liquidés par la S.A. Raffinerie Nationale de sucre exotique et indigène (l'actuelle ferme Sainte-Gertrude) sur lesquels il fit construire par le célèbre architecte Jean-Pierre Cluysenaar un château et une ferme, le tout étant depuis lors passé par héritage à son arrière-petit-fils, le comte Philippe de Jonghe d'Ardoye (15).

Lors de cette vente judiciaire, le domaine fut morcelé. Le "château de Cintra" échut avec la partie septentrionale du domaine à une certaine veuve Eugène Joseph De Naeyer, de Gand (16). Vers 1900, il appartenait au baron de Kerckhove d'Exaerde, qui loua le bâtiment, jusqu'alors occupé par huit locataires différents, à la famille Paermentier, originaire de Wortegem. Outre la ferme, on y trouvait à ce moment une distillerie de genièvre et une auberge, que le fermier désaffecta en 1914 de peur d'avoir à y loger des troupes allemandes. La ferme continua à être exploitée jusqu'en 1968, quand le baron Rotsaert décida de lotir les terres qui lui venaient de son grand-père. Le château de Cintra fut alors démoli pour faire place à un magasin de meubles (17).

Les bâtiments industriels furent acquis par la dame Col, épouse Day, riche propriétaire établie à Bruxelles (18). Ils échurent ensuite aux distillateurs Wittouck, puis, à la fin du 19e siècle, à Louis Blaret. Ils appartiennent maintenant à Madame Marteau. A la suite d'un incendie, toutes les archives les concernant ont malheureusement disparu (19).

La partie méridionale du domaine fut acquise par le notaire Pierre-Joseph Hallez, de Waterloo, qui avait été l'homme de confiance de Lecharlier (20).

°
° °

Découragé par ses insuccès, dont il était convaincu qu'il n'était pas responsable, Lecharlier voulut une nouvelle fois refaire sa vie, à près de cinquante ans. Cette fois, la chance ne le servit plus comme en 1830. Il voulut partir au Mexique, où il avait de nouveau flairé cette odeur de poudre dont il avait la nostalgie. Il n'y arriva jamais, car son bateau sombra dans le Golfe du Mexique le 12 février 1847.

Personnage hors série par ses excès, le général Lecharlier synthétise par ailleurs fort bien les caractères dominants de la société de son temps, où le règne de l'argent, cet argent qu'il aimait tellement mais qui lui brûlait les doigts , se substitue progressivement à celui de la naissance ; de son temps où s'exacerbe aussi la sensibilité romantique que ses incartades et ses déclarations dithyrambiques illustrent à merveille.

A travers l'homme, ses outrances, ses faiblesses, sa grandeur parfois, ses côtés comiques ou tragiques, c'est donc toute une époque que je me propose de faire revivre dans ma conférence du 17 avril prochain au Centre Culturel de Rhode.

Michel MAZIERS.

(1) P. NOTHOMB, Curieux personnages, éd. Brepols, Turnhout (1966), p.64
C. Theys, Geschiedenis van Sint-Genesius-Rode, druk. Hessens, Brussel (1960), bl. 264
Des éléments de cette légende m'ont également été rapportés par MM. Philippe Dumont, de Rhode, et André Wilmet, de Waterloo.

(2) Mémoire de Norbert Cloquet, cahier n° 1, p. 102, dont des extraits ont été reproduits dans le Bulletin trimestriel des amis de l'Université de Louvain, 1974, n° 4, p. 34 (référence aimablement communiquée par M. Jean-Jacques Quisquater). Les renseignements fournis par cette source fourmillent d'erreurs et d'incohérences, mais sont révélateurs du souvenir laissé par Lecharlier dans la mémoire de certains de ses contemporains.

(3) A.G.R., Notariat, 33.732(80). Le plan du morceau de forêt vendu à Lecharlier se trouve dans A.G.R., Notariat, 33.731 (193). Min. Aff. Etrang., cl. B, 68, II, n° 43 et 63.

(4) A.G.R., Arch. de la Soc. Gén., 774.

(5) L'émancipation, 1836, n° 131
A.G.R., Arch. de la Soc. Gén., 774 (plan)
A.G.R., Notariat, 35.341 (124, 129, 135, 144) - 35.346 (115).

(6) A.G.R., Notariat, 30.682 (96, 116, 117, 125 à 127)
30.683 (169 et 170).

(7) Arch. du Notaire Hallez , 1837 (106) et 1841 (43, 47, 53)

(8) Arch. du Notaire Hallez, 1837 (85) et 1838 (42)
C. Theys, op. cit., bl. 265
A.G.R., Trib. le inst., Jug. civ., 161 (161)

(9) A.G.R., Notariat, 35.341 (124, 129, 135, 141)
35.346 (45)
35.347 (288)
L. LECONTE, La légion belge de Londres et les Tirailleurs de la Meuse du major Lecharlier, in Carnets de la Fourragère, 4e série, n° 2 (1934), p. 170.

(10) C. Theys, op. cit., bl. 265
A.G.R., Trib. le inst., Jug. civ., 170 (17, 41, 43)

(11) A.G.R., Trib., 1er inst. Jug. civ., 148 (92), 152 (89) et 157 (58, 89).

(12) A.G.R., Notariat, 34.312 (28)

(13) A.G.R., Notariat, 35.341 (124, 129, 135, 141)
35.347 (288, 289, 293, 298, 302, 343)
Arch. du Notaire Hallez, 1341 (43, 47, 53).

(14) A.G.R., Notariat, 35.341 (132). Monsieur W.M.A. De Smet, collaborateur de l'Institut Royal Belge des Sciences Naturelles espère pouvoir reconstituer l'histoire de cette baleine, dont le squelette est maintenant à Leningrad, à l'occasion du 150e anniversaire de sa découverte, en 1977.

(15) A.G.R., Trib. le inst., Jug. civ., 163(55), 165(9, 12, 32, 35), 168(13), 170(30), 172(30) et 176 (50).
Min. Aff. Etrang., Corr. pol., Légations, Conf. germ., vol. 3, n° 24 et 29.

(16) Bibl. Royale, Cartes et plans, plan cadastral de P.C. Popp, feuilles de Rhode-Saint-Genèse.

(17) Renseignements fournis par Monsieur A. Paermentier le 3 août 1974.

(18) Bibl. Royale, Cartes et plans, plan cadastral de P.C. Popp, feuilles de Rhode-Saint-Genèse.
A.G.R., Trib. le inst., Jug. civ., 176 (71).

(19) C. Theys, op. cit., bl. 265 en 278.
Lettre de Monsieur R.H. Devos, régisseur de la ferme, datée du 2 octobre 1974.

(20) A.G.R., Trib. le inst., Jug. civ., 176 (71).

DE KONINKLIJKE HARMONIE SINT ROCHUS UKKEL

125e verjaardag

In 1945, had de Harmonie dus, haar 125e jaar van bestaan bereikt en kon alzo bogen op de eer, één van de oudste muziekmaatschappij van het land te zijn.

De leden van het bestuur staken dan ook de hoofden bij elkaar om deze glorievolle verjaardag te vieren. Maar, gezien het na-oorlogse tijdperk en de financiële moeilijkheden, werdt deze feestviering uitgesteld tot in 1947. Op de bestuursvergadering van 6 augustus 1947 werdt het volledig feestprogramma opgesteld, om dit voor te leggen aan de goedkeuring van het gemeentebestuur. Burgemeester Jean HERINCKX spaarde zijn aanmoedigingen niet, zijn steun was volledig en zonder twijfel. Op 14 september had, in het Wolvendaelpark, een koncert plaats, uitgevoerd door de jubilerende maatschappij. Een schitterende najaarszon overgoot het plein waar het koncert plaatsgreep en toverde de omgeving in een pracht van kleuren. Onder de talrijke toehoorders, bevonden zich : de Heer Burgemeester, Schepen V. FRANKEN, de Gemeenteraadsleden alsook Dhr Louis WEEMAELS, dirigent van het Nationaal orkest van België.

De volgende zaterdag, op 27 september, werdt er een stoet gevormdt aan het lokaal gevestigd aan de Globe. Alle Ukkelse maatschappijen hadden er aan gehouden, een afvaardiging te sturen.

De voorzitters van de maatschappijen stuurden hun hartelijkste gelukswensen :

Koninklijke Harmonie "ECHO DU BOIS DE LA CAMBRE"
Royale UNION WALLONNE D'UCCLE

Royale HARMONIE UCCLOISE

Koninklijke Harmonie "XAVERIUSKRING"

CHORALE UCCLOISE

NATIONALE STRIJDERSBOND van UKKEL

Koninckklijke Harmonie "INDEPENDANCE"

Na het dankwoord, uitgesproken door de voorzitter Dhr WILPUTTE, ging een indrukwekkende stoet op stap.

Door de bevlagde straten van de gemeente, gingde stoet in de richting van het gemeentehuis, gedragen door de klanken van vrolijke marsmuziek.

Een schitterende ontvangst werdt aangeboden door het gemeentebestuur.

Na een aangrijpende toesprak, verklaard burgemeester HERINCKX, zich verheugd en vereerd, een ereteken te mogen overhandigen aan volgende leden :

SAEREMANS Adrien, ouderdomsdeken, voor 73 jaar werking in de schoot van de harmonie

VAN HOUTTE Ambroise, eerste vice-voorzitter, 51 jaar bedrijvigheid als lid van het bestuur en muzikant

FASTENAECKELS Jean, inrichter van feesten, 50 jaar lid

GRIMMIAUX Paul, bestuurslid en sekretaris van de muzikanten, 50 jaar lid van de maatschappij

DE PRINS Michel, spelend lid gedurende 50 jaar

LOECKX Nicolas, bibliotekaris en inrichter van de reizen, 47 jaar lid

KUMPS Guillaume, spelend lid gedurende 45 jaar

SAEREMANS Albert, tweede vice-voorzitter - 42 jaar lid.

Na de receptie, begaf de stoet zich naar de gedenktekens van de Oorlogshelden en van René GOBERT, waar bloemen neergelegd werden gevolgd door de uitvoering van het Vaderlans Lied.

Dit was het einde van de officiële viering.

's Avonds op het Heldenplein, onder een wolkloze hemel en bijgewoond door een menigvuldig en kunstminnend publiek, werdt een koncert gegeven onder de kundige leiding van Dhr DE WANDELEER.

Daarna, werden de muzikanten samen met hun echtgenote uitgenodigd op een feestmaal, dat doorging in de zaal "Belle Vue" aan de Brugmannlaan.

Tussen een uitgelezen schaar van genodigden, bevonden zich Dhr Ere Voorzitter en Mw LOOS, Dhr HERINCKX, burgemeester van Ukkel, Dhr V. FRANKEN, schepen van de Burgerlijke Stand en Mevrouw, Dhr WEEMAELS, oud leerling van Sint Rochus, dirigent van het Nationaal orkest van België.

Bij het nagerecht, onderlijnde de Voorzitter, de buitengewone eer die de maatschappij treft, zulke uitgelezen genodigden in haar midden te hebben en richtte een schitterend dankwoord aan de leden en muzikanten ; deze laatsten werden luid toegejuigd.

In een geestig tegenwoord, brachten Dhr Erevoorzitter en Dhr Burgemeester een heildronk op het steeds groeind sukses van de maatschappij. Het geacht lid, Dhr Jean WOUTERS, bracht enkele puike nummers op het klavier. Vervolgens werdt door Dhr Erevoorzitter aan elke muzikant een diploma overhandigd, getekend door architekt GRIMMIAUX. Met vreugd in 't hart en op 't gelaat, verliet iedereen de feestzaal, zich belovend deze vriendschapsband, nog strakker toe te halen.

(wordt vervolgd) H. RYCKAERT.

LE MERLO

Nous croyons utile de revenir sur cette question pour couper court à tout malentendu.

Que chacun soit bien persuadé qu'en évoquant la démolition prochaine de la Brasserie du Merlo (cf. Bulletin d'Informations n° 23, p. 2), nous n'avons jamais eu l'intention de prôner le maintien des bâtiments industriels fort rébarbatifs sis à l'angle de la rue du Merlo et de la chaussée de Neerstalle.

L'immeuble que nous défendons est le corps de logis datant de 1821, érigé à gauche de la grille d'entrée et qui abritait en 1954 l'état-major du Noyau Mobilisateur n° 59.

Il s'agit d'une vaste demeure qui pourrait passer pour une maison de campagne telle qu'on les concevait à l'époque si elle n'était construite à front de rue. Couverte d'une toiture à croupes, elle aligne dix fenêtres à l'étage et autant de mezzanines au niveau supérieur. Sa façade était parfaitement symétrique avant la conversion d'une de ses portes en fenêtre. Celle qui subsiste témoigne par le profil des piedroits, du linteau et du larmier d'une influence aussi tardive que caractéristique du style Louis XVI.

Un enduit de ciment contribue par sa rugosité et sa teinte sombre à enlaidir cet immeuble qui devait initialement être peint en blanc et garni de contrevents.

Cette bâtisse mérite incontestablement mieux qu'une condamnation hâtive et sans appel. Puisqu'il est question d'y installer - à titre provisoire - les équipements communautaires des logements sociaux verticaux à ériger sur l'emplacement de la brasserie, nous suggérons qu'on mette à l'étude sa remise en état en vue de rendre cette affectation définitive. Nous insistons vivement pour qu'une telle étude soit entreprise sans tarder après un avis favorable de l'A.R.A.U. Elle pourrait être confiée à l'un ou l'autre groupe qui s'est fait une spécialité de la rénovation d'habitations anciennes.

Signalons en outre que le corps de logis porte l'enseigne de la brasserie : un petit bas-relief rectangulaire montrant un merle perché sur une manne de brasseur.

Rappelons que nous avons déjà publié dans notre bulletin de janvier 1969 un intéressant article de feu J. MUSCHS, à l'époque président du Royal Uccle Sport, consacré au Merlo et au merle en cuivre qui surplombait jadis la cheminée de la brasserie, emblême qui a été remonté à l'entrée des installations de ce club.

On trouve également trace de la brasserie du Merlo dans les archives du Cadastre - voir "Uccle sous le Premier Empire" Ucclensia n° 51 d'avril 1974 - A cette époque, la Brasserie appartient à Sebastien Van der Elst. Elle comporte 2 chaudières (26 et 15 Hl) et 2 cuves de 60 Hl.

Ajoutons enfin qu'on trouve encore trace du Merlo sur le plan d'Everaert de 1741. A cette époque, le bien est appelé : "Den Meerlaen" et appartient aux héritiers d'Arnoldus Vrancke.

HISTORIQUE DE LA BRASSERIE DU MERLO A NEERSTALLE

Etant donné la disparition prochaine des bâtiments ayant constitué la Brasserie du Merlo, il nous a semblé utile de dresser un court historique, avec le peu d'éléments en notre possession.

La Société Anonyme "Brasseries du Merlo" fut constituée le 1er août 1913 (1) au capital de deux millions de frs, par apport de la société en nom collectif "F. et J. Vander Elst et D. Bruyns".

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président : M. Jean Vander Elst

Administrateurs : M. Frans Vander Elst, M. Dominique Bruyns

Commissaire : Messieurs Marc et Jules BRUYNS.

Les apports sont constitués par :

a) une propriété à Neerstalle, à l'angle de la rue de Neerstalle et de la rue du Merlo, d'une superficie d'un hectare deux ares , 20 centiares ; se composant de deux brasseries, malteries, salle de machines, chaufferie, cheminées, deux puits artésiens, l'un à pompe et l'autre à air comprimé, un magasin à bières, deux hangars, deux écuries, menuiseries, réfectoires, dortoirs, infirmerie et dépendances.

b) une maison d'habitation avec véranda, rue de Neerstalle 207

c) une maison à usage d'estaminet, à l'enseigne du Merlo, avec dépendances, cour et salle de fêtes , au 209, rue de Neerstalle.

d) un grand jardin emmuraillé, avec arbres fruitiers, vivier, pavillon et serre

e) un magasin à bières, rue de Neerstalle, d'une superficie de dix ares soixante centiares

f) une bouteillerie 2 rue du Merlo, d'une superficie de quatre ares, quarante-six centiares

g) une propriété, chaussée de Neerstalle, comprenant seize maisons, magasin, atelier, écurie, jardin et dépendances, de 31 ares, 30 centiares sous Uccle et 17 ares 30 centiares sous Forest.

h) cuves, réservoir, chaudières, bacs à houblon, bouteilles, casiers, tonnes, foudres, etc...

i) des malts, houblons et bières.

Le 21 janvier 1935, une assemblée générale extraordinaire décide la fusion de la Brasserie du Merlo avec la Brasserie de Linkebeek (créée le 9 octobre 1922). Cette fusion s'opère par l'apport à la Brasserie de Linkebeek de toute la situation active et passive de celle du Merlo, à charge de recevoir en rémunération 5000 parts sociales nouvelles. Le capital de la Brasserie de Linkebeek de 2.500.000 F est porté à six millions.

Outre les biens immeubles, le matériel décrit ci-avant, la Brasserie du Merlo apporte une encaisse de 1.357,75 F, 439.907,33 F dus par des débiteurs divers, mais également un passif de 1.210.033,14 F.

Ces immeubles appartenaient en 1913 à la Société F. et J. Vander Elst et Bruyns, savoir : une grande partie des constructions pour les avoir érigées elle-même et les autres constructions et terrains pour les avoir acquis de Monsieur Laurent Vandenperre et Jean-Baptiste Léon Vandenperre, brasseurs à Uccle le 23 août 1893, d'une part ; les seize maisons rue de Neerstalle pour les avoir acquises par vente publique du 20 mai 1929 des héritiers de Jean-Baptiste Sommers et Pauline Osta.

Il est formé à partir du 21 janvier 1935, une société anonyme sous la dénomination de "Les Grandes Brasseries et Malteries Merlo et Linkebeek - MERLINK" au capital de 3.500.000 F, représenté par dix mille parts sociales. L'apport de la Brasserie du Merlo étant évalué comme suit :

- immeubles	5.139.100 F
- matériel	1.961.672 F
- débiteurs	439.907 F
- encaisse	1.357 F
Total :	6.592.036 F (2).

Peu de mentions se trouvent de l'existence d'une brasserie avant 1893 (le plan de 1895, en annexe, mentionne le cabaret).

Néanmoins, en 1323 et 1325 furent passés devant notaire deux actes repris ci-après, qui permettent de situer avec certitude l'existence d'une brasserie dès 1720.

Le 20 octobre 1323, l'honorable François Coosemans, époux de Josine van der Elst, fermier au Diesdelle, vend à l'honorable Guillaume Mommaert, fils de Sébastien et d'Anne-Marie van der Elst, habitant de Stalle, et époux de Jeanne Catherine Van Roij, un héritage composé de deux maisons et d'une brasserie dénommée "le Merlo" d'une superficie de 63 verges sous Neerstalle, ainsi que le pré dénommé "de Valle" sous Stalle, le tout pour une somme de 5240 florins 35 cents (3).

Le 1er juillet 1325, l'honorable Guillaume Mommaert époux de Jeanne Catherine Van Roij, habitant la brasserie du Merlo à Neerstalle, déclare avoir emprunté, le 14 novembre 1323 de François Coosemans, époux de Josine Van der Elst, une certaine somme et d'avoir constitué en hypothèque un héritage, brasserie et dépendances nommé "le Merlo" de 63 verges à Neerstalle, une prairie nom-

mée "De Valle" à Stalle, de 63 verges touchant au Zandbeek, venant par achat de Jeanne Marie De Doncker veuve de Guillaume Joseph Schuermans, suivant acte passé le 2 juillet 1313 par devant le notaire Jean Victor Van Bever à Bruxelles, laquelle l'avait acquise d'André Anneet le 23 frimaire an 14 par devant le notaire N.J. Lindemans à Bruxelles ; ledit André héritier de Jeanne Vrancken veuve de Jean Anneet et fille d'Arnould Vrancken et d'Elisabeth Herinckx le 21 juin 1720 (4).

En décembre 1670, la cour scabinale de Stalle tient une séance en la ferme du Merlaen (Merlo) et cette ferme est mentionnée sur le plan dressé en 1790 par C.J. Everaert (5 et 6).

Voyons maintenant la situation de la Brasserie depuis sa création en société anonyme en 1913.

Les années de guerre semblent n'avoir pas eu d'influence néfaste sur la bonne marche des affaires.

Le bilan au 30 septembre 1924 mentionne un immobilisé de 700.000 F en immeubles, 170.000 F en matériel fixe, 10.000 F en chevaux, 10.000 F en tonneaux et 150.000 F en bouteilles. La société possède une réserve légale de 57.047 F et une réserve extraordinaire de 115.914 F. Le bénéfice brut de l'exercice est de 341.060 F dont 1013 F provenant de l'exercice précédent (7).

Au 30 septembre 1925, le bénéfice brut est de 961.257 F (8).

L'année suivante, le bénéfice brut se monte à 1.117.770 F (9).

Dix ans plus tard, au 30 juin 1936, après la fusion avec la Brasserie de Linkebeek, les affaires vont lentement se dégrader ; le bénéfice brut est de 3.760.129 F, mais les dettes se montent à 4.164.537 F (10). Au 30 juin 1937, le bénéfice n'est plus que de 90.439 F (11). Survient peu après, la Seconde Guerre mondiale qui va définitivement régler le sort de la Brasserie.

Le bilan au 30 juin 1941 reflète un bénéfice brut de 2.725.166 F, des pertes antérieures de 1.417.373 F et une perte d'exercice de 656.536 F (12).

Au 30 juin 1943, le bénéfice brut est de 2.731.035 F et le net de 435.573 F après 643.462 F d'amortissements et 1.702.045 F de frais généraux (13).

Au 30 juin 1945, le résultat est de 336.601 F (14) et l'année suivante de 149.436 F (15). Cette situation va connaître ensuite des hauts et des bas jusqu'en 1950. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 1950, à l'unanimité, il est décidé de se défaire des bâtiments constituant la Brasserie du Merlo, les activités de la société restant limitées au siège d'exploitation de Linkebeek.

Le 26 avril 1951, des délégués du Service des Bâtiments militaires et du Service de Santé de l'Armée, visitent les bâtiments du Merlo. Ils trouvent ceux-ci fort humides, la toiture en zinc de la malterie à refaire, des écuries en très mauvais état, l'installation électrique et de chauffage à remplacer. Seules les caves recouvertes en partie de liège pourraient servir sans trop de frais. La valeur du terrain est évaluée à 2.160.000 F, les bâtiments à 2.000.000 F. Néanmoins, après maintes discussions, la Brasserie est achetée par le Ministère de la Défense Nationale le 14 novembre 1951, pour une somme

de 7 millions, en vue de l'installation de la pharmacie centrale de l'armée, cette dernière comptant y stocker des produits pharmaceutiques et du plasma sanguin.

Les biens acquis consistent en :

1) brasserie, malterie et dépendances, chaussée de Neerstalle, d'une superficie de 71 ares, 30 centiares(libre d'occupation)

2) une maison d'habitation contiguë de 2 ares 30 centiares

3) le jardin de cette maison, avec poulailler et serre, soit 27 ares 55 centiares. Occupé par Monsieur et Madame Marc BRUYNS (libre le 1er mars 1952).

4) une maison cabaret "Au Merlo", de 5 ares 95 centiares, occupée sans bail et par mois par Madame Veuve Craene, au loyer mensuel de 920 F (libre le 1er janvier 1952). Ladite Veuve sous-louait lors de son décès survenu le 2 janvier 1954 le café comme garage (16).

En septembre 1954, outre le dépôt de la pharmacie centrale, est installé au Merlo, le noyau mobilisateur n° 59, commandé par le Major B.E.M. Haulet. Sont logés au quartier deux sous-officiers et huit caporaux et soldats. En mai 1967, le Ministère de la Défense Nationale marque son accord pour la vente des bâtiments de l'Ancienne Brasserie à la commune d'Uccle. Cette transaction n'aboutit pas et le 3 novembre 1972, le Ministère fait une nouvelle offre de vente des bâtiments pour la somme de 16.140.000 F. Le Ministère s'engage à vider les lieux trois mois après la vente (17).

A cette époque, le quartier Merlo abritait des archives de l'Institut Géographique Militaire et du matériel et mobilier de la 1 KDR. En juin 1974, le dépôt abritait les archives SDAM et SDAD et du mobilier. Ces archives furent évacuées à Everberg le 1er septembre 1974.

Finalement, la Société Uccloise de logement fit l'acquisition de l'ensemble du domaine pour le prix de 17 millions, fin décembre 1974. (18)

Revenons pour terminer à la Société MERLINK, qui avait dès la vente des bâtiments du Merlo, constitué le 29 mai 1952 une société anonyme d'exploitation des Brasseries Merlink, avec siège 41, rue de la Brasserie à Linkebeek. Elle avait pour but l'exploitation du fonds industriel et commercial de la brasserie. Le capital est fixé à cinq millions, représenté par cinq mille actions de 1.000 F et du matériel industriel, de l'outillage, 434 bacs à gueuze, 4.530 casiers, 7440 bouteilles de 3/4 de libre, 1.400 d'un litre, 32.064 d'un tiers de litre, 335.509 bouteilles à gueuze de 30 centilitres et 36.017 de 40 centilitres ; du matériel roulant comprenant trois camions et une voiture, du mobilier de bureau, des grains, malts et sucres (19). Le conseil d'administration reste le même que pour les Brasseries.

Le bilan au 31 décembre 1952 présente un bénéfice brut de 913.273 F (20).

L'année suivante, le bénéfice se monte à 1.730.026 F (21), le 31 décembre 1954 à 1.653.744 F (22) et enfin le 30 avril 1955 à 303.795 F (23). Le 23 août suivant, il est décidé de procéder à la liquidation de la société, 4.993 actions sur 5.000 étant en possession de la Société immobilière d'Uccle-Stalle, 59, rue Rouge, qui refuse le renouvellement du bail consenti le 29mai 1952 ; la société se trouvant de ce fait dans l'impossibilité de continuer son

exploitation (24). Le bilan au 31 décembre 1955, présente une perte pour l'exercice de 295.293 F et des pertes antérieures pour un montant de 2.304.946 F (25). Le bilan au 31 décembre 1956 reflète un bénéfice de 129.968 F et un remboursement de 2.200.000 F du capital (26). L'année suivante, les pertes se monteut à 129.582 F, tandis qu'au 30 juin 1958, la perte de l'exercice est de 50.145 F, les pertes antérieures de 2.599.354 F, le prélèvement sur réserves de 300.000 F, ce qui amène la perte finale à la somme de 2.350.000 F. Le capital initial de 5 millions, a été remboursé à concurrence de 2.650.000 F. Le 21 janvier 1959, la liquidation est clôturée par Monsieur Yvan Van Hollebeke. Ainsi disparaît cette brasserie qui comptait 37 années d'existence (27).

H. de Pinchart de Liroux

(1) Recueil des actes de sociétés 18 et 19 août 1913 n° 5921.

(2) Recueil des actes de sociétés 10 février 1935 pages 961 à 65.

(3) Notariat Général du Brabant n° 35650 aux AGR Bruxelles

(4) Notariat Général du Brabant n° 35652 aux AGR Bruxelles

(5) Greffes Scabinaux de Bruxelles n° 6912 aux AGR

(6) Cartes et plans manuscrits n° 7912 aux AGR

(7) Recueil des actes de sociétés 20.12.1924 p. 2203/9

(8) Recueil des actes de sociétés 22.1.1926 p. 763/9

(9) Recueil dds actes de sociétés 29.12.1926 p. 2076

(10) Recueil des actes de sociétés 8.4.1937 p. 453

(11) Recueil des actes de sociétés, 3e trimestre 1937, p. 1134

(12) Recueil des actes de sociétés 19 et 20.1.1942 p. 404

(13) Recueil des actes de sociétés 19.1.1944 p. 213

(14) Idem 19.12.1946 p. 2656

(15) Idem 12.1.1946 p. 304

(16) Archives du Ministère des Finances, Administration de l'Enregistrement et des Domaines n° 1008/166, répertoire 14336

(17) Le Peuple 3 avril 1972 et note du service général des constructions du MDN du 20.11.1972, n° 11.944/6458

(18) Le Soir 5 février 1975 et la Dernière Heure 19.2.1975

(19) Recueil des actes de sociétés 23 juin 1952 pages 5700 à 5704

(20) Recueil des actes de sociétés 1953, acte 14.388

(21) Idem 12 juillet 1954, p. 782/3

(22) Idem 19 septembre 1955 page 2952

(23) Idem 22 octobre 1955 page 649

(24) Idem 22 mai 1955 page 3309

(25) Idem 3 juin 1956 page 4793

(26) Idem 29 juillet 1957 page 1671

(27) Idem 2 juin 1958 page 4706 et 12 février 1959 p. 1452/3.

DEUX-ALICE - FRONTONS DE J. DILLENS

Nous avons à diverses reprises entretenu nos lecteurs du problème posé par la démolition de la clinique des Deux-Alice et par la sauvegarde des frontons qui la surplombaient.

Diverses démarches furent entreprises à ce sujet par notre Cercle et par la Commission Consultative de l'Urbanisme.

La démolition s'est effectuée ces dernières semaines.

Nous sommes heureux cependant de pouvoir annoncer que notre Administrateur, M. Guy MEERT, Commissaire à la Commission Française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles, après avoir suivi de près le démontage des frontons de J. DILLENS et discuté de ce problème avec M. CORNET, échevin des Beaux-Arts, a fait rapport au Président de la Commission, M. POUPKO, avec avis favorable pour une intervention financière.

Nous croyons pouvoir dire que le problème évolue favorablement.

ZOEKT UW WELZIJN

Op 31 mei 1974 had in het lokaal St-Jobsesteenweg 769 te Ukkel de laatste zitdag plaats van de Mutualiteit "Zoekt Uw Welzijn - Alliance Fraternelle" van Ukkel St-Job.

Dank zij de bereidwelligheid van Dhr Jean KEPPENS, mocht de kring in ontvangst nemen : het Archief, de vlag, een omlijsting met de statuten. Deze laatste werdt in bruikleen afgestaan en geplaatst door Dhr BOSCHLOOS in de Sint Jozefschool op de Carsoellaan.

LE CHATEAU SPELLEMANS

Nous avons appris récemment qu'un permis de bâtir avait été introduit, comportant la démolition de ce château. Il va de soi que nous ne pouvons que nous opposer à cette nouvelle dégradation de notre patrimoine architectural. Nous reviendrons prochainement sur cette affaire.

SEANCE FOLKLORIQUE

On nous demande de signaler que deux musiciens bretons, J.C. JEGAT (bombarde) et L. YHUEL (orgue) se produiront le jeudi 24 avril prochain en l'église des Carmes (221, Galerie de la Toison d'Or) à 20 h. Pour tous renseignements, téléphoner au 512.28.50.

ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE

Le 6 mai prochain, la commune d'Uccle fêtera le 30e anniversaire de la Victoire.

Pour toutes précisions, voir le Wolvendael.

Cercle d'Histoire, d'Archéologie
et de Folklore d'Uccle A.S.B.L.

Supplément au n° 56 d'UCCLENSIA.

A PROPOS DU PERIPHERIQUE SUD

Nous avons l'intention de revenir plus longuement sur les problèmes d'urbanisme à Uccle, mais nous ne pouvons laisser passer sans réponse un tract largement diffusé dans la commune et dans la grande presse où nous sommes accusés, avec tous les comités de quartier d'Uccle, de tromper la population et traités d'irresponsables insuffisamment informés.

Ce tract émane d'un comité qui s'intitule "Comité de défense du périphérique Sud à Uccle" présidé par M. Edmond MUULS, Conseiller communal, et dont les attaches avec les milieux de la construction et des affaires sont évidentes.

Il comporte un tracé du périphérique Sud avec certains tronçons en viaduc, d'autres en tunnel.

Ce document diffère largement des éléments qui figurent à l'avant-projet du plan de secteur. Alors nous voudrions bien savoir qui trompe l'opinion : les comités de quartier et nous-mêmes qui avons analysé un document officiel, émanant du Ministère des Affaires Bruxelloises, ou ledit comité qui met en circulation un plan que jusqu'à preuve du contraire, il est le seul à cautionner ? Inutile d'ajouter qu'on s'est bien gardé de faire figurer sur ledit tracé tous les accessoires habituels de ce genre d'ouvrage : trémies et bretelles d'accès, échangeurs, parkings, bureaux, grandes surfaces, etc...

Par ailleurs, nous voudrions nous élever avec la plus grande vigueur contre l'assertion selon laquelle la construction du périphérique sud soulagerait les principales artères du nord de la commune. Un tel raisonnement n'est valable que si l'on admet que le nombre de voitures circulant en ville reste constant, ce qui n'est manifestement pas le cas. L'expérience a prouvé amplement au contraire que tout travail d'amélioration routière en agglomération n'a d'autre conséquence que d'inciter un plus grande nombre d'automobilistes à utiliser leur voiture, en lieu et place des transports en commun, jusqu'à ce que l'engorgement soit aussi prononcé qu'auparavant. Dans le cas du périphérique sud, sa construction ne peut qu'attirer vers Uccle un trafic supplémentaire qui se répartira dans les artères de la commune, y compris celles du Nord.

De toute manière, comment peut-on qualifier ici l'attitude de gens qui dans l'espoir (fallacieux !) de voir réduire quelque peu la circulation dans leur quartier sont prêts à faire supporter à un nombre considérable de leurs concitoyens des dommages absolument hors de proportion avec les avantages espérés.

Enfin, dans la Belgique régionale que nous connaissons aujourd'hui il est hors de doute que les travaux que l'on veut nous imposer (avec viaducs, tunnels, etc...) devront être supportés par le seul contribuable bruxellois.

Pour nous à qui l'on refuse à tout moment les arbres, les squares, les pistes cyclables, les transports en commun valables, ou la restauration des bâtiments anciens qui viendraient agrémenter notre cadre de vie ou le rendre plus sûr, nous nous opposons à faire dépenser des milliards pour le seul profit de quelques promoteurs.

J.M. PIERRARD